



## **Annonce**

# **TOURNOI INTER-REGIONAL 2021-2022**

## **Trophée Pen Ar Bed**

**Une compétition du Tournoi Inter-Régional de Danse sur Glace**

**ouverte aux clubs affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace**

**Zone NORD OUEST  
15 Janvier 2022**

**sous l'égide de la**

**Fédération Française des Sports de Glace**

**Commission Sportive Nationale de Danse sur Glace**



**CSN  
DANSE  
SUR GLACE**

## 1. RENSEIGNEMENTS PRINCIPAUX

Pour plus de détails, consulter cette annonce ou les règles et communications CSNDG pertinentes.

### **NOM DE LA COMPETITION DU TOURNOI INTER-REGIONAL**

Trophée Pen Ar Bed

**LIEU** Patinoire Rinkla Brest Patinoire  
Patinoire couverte avec une piste de glace de 60 mètres x 30 mètres  
Place Napoléon III 29200 BREST

### **PROCEDURE D'INSCRIPTIONS DES COMPÉTITEURS**

A adresser :

- par mail à [secrtaire@sep-brest.org](mailto:secrtaire@sep-brest.org) avec copie au responsable de zone inter-régionale

[rzir-nord-ouest@csndg.org](mailto:rzir-nord-ouest@csndg.org)

- par voie postale avec le règlement au club organisateur :

CABON Raphaël

1, Résidence des Ecoles

29840 LANDUNVEZ

A effectuer avant le 15 Décembre 2021

Chèque à l'ordre de l'Organisateur : Sport et Patinage Brest

### **FEUILLE DE CONTENU DE PROGRAMME**

A envoyer par mail au responsable des officiels de compétition de votre zone au plus tard pour le 3 Janvier 2022 :

Zone Nord-Ouest : Loïc COSNUAU

Mail : [rzoc-nord-ouest@csndg.org](mailto:rzoc-nord-ouest@csndg.org)

### **FORMULAIRE DE MUSIQUES**

A envoyer par mail avant le 3 Janvier 2022 – [secrtaire@sep-brest.org](mailto:secrtaire@sep-brest.org)

### **RESPONSABLE DE ZONE INTER-REGIONALE**

Lydie FEREY

Tel : 06 71 09 99 48

Mail : [rzir-nord-ouest@csndg.org](mailto:rzir-nord-ouest@csndg.org)

### **ORGANISATEUR**

#### **Responsable accueil des officiels**

Nom CABON Raphaël

Tél. : 06.88.56.21.99

Mail : [president@sep-brest.org](mailto:president@sep-brest.org)

#### **HÔTEL OFFICIELS**

Hôtel IBIS Brest Kergaradec

Rue Romain Desfossés

Tél : 02.98.47.50.50

Mail : [h3433@accor.com](mailto:h3433@accor.com)

#### **Responsable accueil patineurs et dirigeants**

Nom CABON Raphaël

Tél. : 06.88.56.21.99

Mail : [president@sep-brest.org](mailto:president@sep-brest.org)

#### **OFFICE DU TOURISME DE LA VILLE**

Place de la Liberté

Tél. 02.98.44.24.96

Site internet [www.brest-metropole-tourisme.fr](http://www.brest-metropole-tourisme.fr)

## 2. REGLEMENTATION GENERALE

Cette manifestation est une Compétition du Tournoi Inter-régional, organisée selon le Règlement ainsi que toutes les Communications CSNDG en vigueur.

La participation est ouverte aux Compétiteurs licenciés dans les Clubs affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace appartenant à la zone Inter-régionale.  
Elle peut également être ouverte aux clubs d'une autre zone régionale lorsque cette dernière n'est pas en mesure d'organiser 2 journées de Tournoi inter-régional durant la saison.

### 3. CONTENU DES EPREUVES

Voir le Règlement intérieur ainsi que toutes les Communications CSNDG en vigueur.

### 4. FRAIS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont de :

- 40 euros par Solo,
- 50 euros par Couple,

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables, à moins qu'un patineur ne puisse participer à la Compétition pour cause de maladie ou de blessure. Dans ce cas, un certificat médical doit être fourni.

### 5. DROITS A L'IMAGE

Chaque participant (ou son représentant s'il est mineur) autorise expressément l'organisateur, ainsi que ses ayants droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître et prises à l'occasion de sa participation à cette compétition ou aux événements s'y rapportant. Dans le cas où le participant (ou son représentant s'il est mineur) refuserait de céder son droit à l'image il doit en informer par écrit l'organisateur par tout moyen à sa convenance et au plus tard la veille de la compétition.

### 6. MUSIQUE / FEUILLE DE CONTENU DE PROGRAMME

Conformément au Règlement Intérieur ainsi qu'à la communication 314 les musiques devront être fournies sous format :

MP3 à envoyer au plus tard pour le 3 Janvier 2022 à [lequilcher.anais@gmail.com](mailto:lequilcher.anais@gmail.com)

Se référer à la com 301 pour la qualité d'enregistrement et la nomenclature des morceaux.

Si les informations concernant la musique sont incomplètes ou si les clés USB de secours ne sont pas fournis, l'accréditation ne sera pas donnée.

**La Feuille de Contenu de Programme doit être envoyée dans les délais indiqués au paragraphe 1 au référent de zone désigné comme officiel de compétition** (voir adresse mail et délai d'envoi au § 1).

Il est obligatoire que chaque Feuille de Contenu de Programme soit remplie précisément par chaque Compétiteur sur le modèle disponible sur [www.csndg.org](http://www.csndg.org) (section "téléchargements"), en utilisant la terminologie des éléments listés dans la Règle en vigueur (terminologie ISU pour la Danse Libre Couple Novice et Minime / terminologie CSNDG pour la Danse Libre Couple Benjamin et Préparatoire, la Danse Libre Solo et la Danse d'Interprétation Solo).

**Le Formulaire de Musiques** pour déclaration S.A.C.E.M (à télécharger sur le site de la CSNDG) devra être envoyé par mail **au Club Organisateur** (voir adresse mail et délai d'envoi au paragraphe 1).

### 7. ACCREDITATION

Les compétiteurs doivent être accrédités au minimum une heure avant le passage de leur première danse

L'accréditation pour les Compétiteurs peut être effectuée par un dirigeant de leur Club ou à défaut leur entraîneur. Elle ne peut être fournie qu'en échange des:

- 2 clés USB de secours pour chaque club (1 pour danses imposées et 1 pour les danses libres et danses d'interprétations) si le format MP3 est demandé ,
- Feuille de contenu de programme si changement d'ordre dans les éléments.
- Tout document demandé par le Responsable de zone inter-régional

## 8. TIRAGE AU SORT - ORDRE DE PASSAGE

Les ordres de passage seront déterminés par tirage au sort selon la méthode électronique définie par la Règle en vigueur. L'ordre de passage de la Danse Imposée sera publié sur [www.csndg.org](http://www.csndg.org) une semaine avant la date de la Compétition.

## 9. RESULTATS

Le ISU Judging System décrit dans la Règle ISU 353 (Détermination et publication des résultats) (Règles csndg correspondante) sera utilisé.

Le résultat par Club sera déterminé selon la Règle en vigueur.

## 10. CEREMONIE DES RECOMPENSES

Tous les Compétiteurs seront annoncés et récompensés.

## 11. PROTOCOLES

Selon la Règle en vigueur, aucun protocole ne sera distribué. Les résultats seront transmis et consultables sur [www.csndg.org](http://www.csndg.org).

## 12. INFORMATIONS

Pour plus d'informations, veuillez contacter le **Responsable de la Zone Interrégional** ou **l'Organisateur** (voir coordonnées au paragraphe 1).

## 13. HORAIRES PREVISIONNELS

Sauf décision du responsable de zone inter-régionale, l'amplitude horaire maximum de la Compétition sera pour le samedi de 06h00 à 19h00.

Ce planning est sujet à modifications en fonction du nombre d'inscrits. Les horaires définitifs de la Compétition seront transmis pour publication sur [www.csndg.org](http://www.csndg.org) deux semaines avant le début de la Compétition.